



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-861

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2022-12-01-00019 - ARRETE N° modifiant l'arrêté N°75-2016-09-27-012 du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du 14ème arrondissement de la ville de Paris (4 pages)

Page 3

75-2022-12-01-00018 - ARRETE N° modifiant l'arrêté N°75-2016-09-27-013 du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du 13ème arrondissement de la ville de Paris (4 pages)

Page 8

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2022-12-01-00019

ARRETE N° modifiant l'arrêté
N°75-2016-09-27-012 du 27 septembre 2016
portant création du conseil citoyen du 14ème
arrondissement de la ville de Paris

Cabinet
Service de coordination des affaires parisiennes

ARRETE N°

modifiant l'arrêté N°75-2016-09-27-012

**du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du
14ème arrondissement de la ville de Paris**

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment les « dispositions relatives aux conseils citoyens » précisées aux articles 153 à 156 ;
- VU** le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et le vote du contrat de ville au conseil de Paris ;
- VU** le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 07 mai 2015 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-09-27-012 du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du 14^{ème} arrondissement de la Ville de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2018-06-19-026 du 19 juin 2018 modifiant l'arrêté n°75-2016-09-27-012 du 5 juillet 2016 portant création du conseil citoyen du 14^{ème} arrondissement de la Ville de Paris ;

Considérant que la ville de Paris et la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du contrat de ville à travers les États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014 ;

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire ;

Considérant la réunion entre l'État, la Ville et les représentants des conseils citoyens parisiens du 28 mai 2021 au cours de laquelle il a été décidé de procéder à la modification des arrêtés portant création des conseils citoyens, dans le but d'actualiser la composition de ces derniers ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la composition du conseil citoyen du 14^{ème} arrondissement.

ARRETE

Article 1:

L'arrêté n°75-2016-09-27-012 du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du 14^{ème} arrondissement de Paris est modifié par le présent arrêté en son article 4.

Article 2 :

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont il est issu, et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer, le conseil citoyen est animé par un groupe moteur dont la liste des membres (dite « liste principale »), révisable, si nécessaire annuellement, est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le conseil citoyen du 14^{ème} arrondissement est composé, d'une part, d'habitants prioritairement tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes (collège des habitants), d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux (collège des acteurs locaux).

Sa composition tend à la représentativité des différentes composantes du quartier prioritaire de la politique de la ville du 14^{ème} arrondissement.

La liste principale des membres du conseil citoyen comprend :

- au titre du collège habitants : 15 membres ;
- au titre du collège des acteurs locaux : 7 membres ;

Article 4 :

L'annexe est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle est susceptible d'être modifiée annuellement, par tirage au sort, à partir des listes complémentaires tenues au « fil de l'eau » ou proposées en tant que de besoin.

Article 5 :

Le Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 01/12/2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
le Préfet, directeur de cabinet

SIGNÉ

Christophe NOËL du PAYRAT

ANNEXE

Liste principale

I. Collège des habitants – liste nominative

Nom	Prénom
AHAMADA	Khadydja Anfifat
AMAR	Marie
BAPTISTE	Dominique
BAUCHETET	Chantal
CHEVALLIER	Geneviève
COLIN	Claude
COFFIN	Jean-François
DIAKATE	Kadet
FEAU	Sylvie
JOST	Pascal
LESUEUR	Marie-Annick
MOHAND	Karima
ROULAND	Marie Thérèse
SAMBA	Tracy
SOLIDOR	Servane

I. Collège des associations et acteurs locaux (dit « collège des acteurs locaux »)

Structure	Adresse du siège
CASDAL 14	211 rue Vercingétorix – 75 014 PARIS
CENTRE SOCIAL DIDOT	15 rue des Marronniers – 75 014 PARIS
ETUDES ET CHANTIERS	33 rue Campagne première – 75 014 PARIS
FEDERATION LEO LAGRANGE	5 avenue de la Porte de Vanves – 75 014 PARIS
FEMAPE	Rue du Colonel Montiel – 75 014 PARIS
FLORIMONT	9 rue Marcel Paul – 75 014 PARIS
THEATRE 14	20 avenue Marc Sangnier – 75 014 PARIS

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2022-12-01-00018

ARRETE N° modifiant l'arrêté
N°75-2016-09-27-013 du 27 septembre 2016
portant création du conseil citoyen du 13ème
arrondissement de la ville de Paris

**Cabinet
Service de coordination des affaires parisiennes**

ARRETE N°

modifiant l'arrêté N°75-2016-09-27-013

**du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du
13ème arrondissement de la ville de Paris**

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et notamment ses articles 1 et 7 ;
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment les « dispositions relatives aux conseils citoyens » précisées aux articles 153 à 156 ;
- VU** le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** les délibérations des séances du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015 autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2015-2020 et le vote du contrat de ville au conseil de Paris ;

VU le contrat de ville parisien 2015-2020 signé le 07 mai 2015 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-09-27-013 du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du 13^{ème} arrondissement de la Ville de Paris ;

Considérant que la ville de Paris et la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ont associé les habitants et acteurs des quartiers de la politique de la ville à la construction du contrat de ville à travers les États Généraux associatifs tenus en octobre 2014 ainsi que lors d'ateliers participatifs qui ont réuni plus de 700 personnes en décembre 2014 ;

Considérant que cette co-construction s'est poursuivie lors de l'élaboration des projets de territoire ;

Considérant la réunion entre l'État, la Ville et les représentants des conseils citoyens parisiens du 28 mai 2021 au cours de laquelle il a été décidé de procéder à la modification des arrêtés portant création des conseils citoyens, dans le but d'actualiser la composition de ces derniers ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la composition du conseil citoyen du 13^{ème} arrondissement ;

ARRETE

Article 1:

L'arrêté n°75-2016-09-27-013 du 27 septembre 2016 portant création du conseil citoyen du 13^{ème} arrondissement de Paris est modifié par le présent arrêté en son article 4.

Article 2 :

A Paris, un conseil citoyen est mis en place dans chacun des huit arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires politique de la ville. Des temps d'échanges et de travail peuvent avoir lieu à plusieurs échelles en fonction du sujet : au niveau du quartier, voire du micro-quartier, de l'arrondissement, de plusieurs conseils citoyens limitrophes voire à l'échelle de la ville.

Assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire dont il est issu, et dans laquelle l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer, le conseil citoyen est animé par un groupe moteur dont la liste des membres (dite « liste principale »), révisable, si nécessaire annuellement, est annexée au présent arrêté.

Article 3:

Le conseil citoyen du 13^{ème} arrondissement est composé, d'une part, d'habitants prioritairement tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes (collège des habitants), d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux (collège des acteurs locaux).

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00

Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-ile-de-france/>

Sa composition tend à la représentativité des différentes composantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville du 13ème arrondissement.

La liste principale des membres du conseil citoyen comprend :

- au titre du collège habitants : 6 membres ;
- au titre du collège des acteurs locaux : 7 membres ;

Article 4:

Est annexé au présent arrêté la liste des personnes siégeant au conseil citoyen du 13ème arrondissement de Paris.

Cette liste est susceptible d'être modifiée annuellement, par tirage au sort, à partir des listes complémentaires tenues au « fil de l'eau » ou proposées en tant que de besoin.

Article 5:

Le Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 01/12/2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
le Préfet, directeur de cabinet

SIGNÉ

Christophe NOËL du PAYRAT

ANNEXE

Liste principale

I. Collège des habitants – liste nominative

Nom	Prénom
FENG	Shenen
GOUDIN	Laurence
MERITUS	Néomie
OLIVIER	Maxime
RIZK	Annie
VU	Thuy Trang

I. Collège des associations et acteurs locaux (dit « collège des acteurs locaux »)

Structure	Adresse du siège
ASSOCIATION 13 SANS FRONTIERE	MDA Boîte 78/11 rue Caillaux – 75 013 PARIS
CONSEIL DE QUARTIER N°8	MDA Boîte 78/11 rue Caillaux – 75 013 PARIS
CONSEIL DE QUARTIER N°4	Boîte 6/36 Boulevard Vincent Auriol – 75 013 PARIS
ASSOCIATION PAR LES PETITES PORTES DU 13	MDA 78/ 11 rue Caillaux– 75 013 PARIS
ASSOCIATION URBALOVE	10 rue Marc Seguin – 75 018 PARIS
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU 13è	MDA Boîte 78/11 rue Caillaux – 75 013 PARIS
ASSOCIATION LES PETITS DEBROUIL-LARDS	2 rue de la clôture – 75 013 PARIS